



## Les plis recommandés me sont retournés sans être ouvert par le Tr

Par **avanier**, le **05/12/2012** à **11:10**

[fluo]Bonjour[/fluo] J'ai reçu il y a quelque jour un CR d'un expert immobilier me précisant que le Tribunal l'avait missionné pour expertiser ma maison, suite à une ordonnance de juin 2012, ordonnance pour laquelle je n'ai pas été prévenu, tout comme de l'audience ou cette ordonnance a été prise.... la liquidation est de 2003 et je n'arrive pas à avoir les chiffres du mandataire.....

Tout mon dossier n'est qu'un tissu de malversations que j'ai souligné, dont le tribunal ne tient pas compte.

J'ai adressé par pli recommandé une opposition à cette ordonnance au greffe du tribunal. Ce matin au courrier, dans une enveloppe du greffe, je recois " mon pli recommandé " sans que ce dernier n'ai été ouvert, ni explication. Qui dois je saisir pour essayer de faire avancer mon dossier ?

La dernière fois que j'ai vu le liquidateur, il m'a dit : vous me donnez 15 000 € et je re-ouvre votre dossier !

Quelques jours plus tard il avait un chèque de mon père du montant demandé, il a dicté des courriers en ma présence aux organismes ( banque, organisme de credit,et autres arlequins )qui me doivent de l'argent pour apurer le dossier... ces fait datent de 2006.

Depuis plus de nouvelle, et quand j'ai tél hier au cabinet , je me suis engueuler par une fille disant s'occuper du dossier... que dois je faire , car cela ne me semble pas trop normal  
[fluo]Merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **05/12/2012** à **11:26**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles (revoir la charte du forum)